

L'ORDRE DES AVOCATS DE PARIS
et
la COUR EUROPEENNE D'ARBITRAGE

organisent

à l'Auditorium de la Maison du Barreau de Paris
le 21 octobre 2019, à 17h30

un colloque sur le thème

**OMBRES ET LUMIÈRES
DE L'ARBITRAGE COMMERCIAL INTERNATIONAL
60 ANS APRÈS L'ENTRÉE EN VIGUEUR
DE LA CONVENTION DE NEW YORK
(ET APRÈS LA CONSTITUTION DE LA COUR EUROPÉENNE D'ARBITRAGE)**

17h30 Ouverture des travaux :

Madame le Bâtonnier Marie-Aimée Peyron, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris
M. Mauro Rubino-Sammartano, Président de la Cour Européenne d'Arbitrage

Les thèmes suivants seront traités

Le grand succès de la convention de New York et de l'arbitrage commercial international

Rapporteur : *Pierre Tercier*, Professeur émérite de l'Université de Fribourg

L'arbitre nommé par une partie : problèmes et nécessité d'une solution

Rapporteur : *Eric Loquin*, Ancien doyen de la Faculté de Droit de Dijon, Professeur à l'Université de Bourgogne

Durée de l'arbitrage vis-à-vis de la justice étatique : réflexions

Rapporteuse : *Ana Atallah*, Avocate au Barreau de Paris, Membre du Conseil de l'Ordre

Un degré arbitral d'appel?

Rapporteuse : *Laura Weiller*, Maître de conférences à Aix-en-Provence

Harmonisation quant à la discrétion ou à l'obligation de refus de l'exequatur à une sentence annulée dans son Etat d'origine

Rapporteur : *Elie Kleiman*, Avocat, Jones Day, Paris

L'efficacité de la sentence au regard des voies de recours. L'exemple du droit français

Rapporteur : *Jean Baptiste Racine*, Professeur à l'Université Nice Sophia Antipolis

Rapport de synthèse

Rapporteuse : *Caroline Duclercq*, Avocate au Barreau de Paris

20h00 Aperitif

Formation validée FCO
Participation gratuite, inscription obligatoire (par formulaire annexe)